LILLE

M. Giard, candidat du parti radical-socialiste à l'élection sénatoriale du 21 juin, adresse aux délégués sénatoriaux du département la lettre suivante :

» Mon cher concitoyen,

» Je sollicite votre suffrage avec le programme que les électeurs de l'arrondissement de Valenciennes ont fait triompher en 1882 et que je résumais alors par ces mots :

» *Tout pour le peuple et par la liberté.*

» Mais je ne suis pas de ceux qui confondent la République avec le parlementarisme et la liberté avec le gâchis.

» Le régime parlementaire, organisé par la constitution monarchique de 1875, a montré toute son impuissance. Les mêmes causes amenant les mêmes effets, nous avons eu la douleur de voir se produire, sous l'étiquette républicaine des procès scandaleux dont, jusqu'à présent, les monarchies déchues nous avaient seules donné le spectacle attristant.

» Le parlement s'est montré aussi incapable à voter les moindres lois d'affaires qu'à accomplir les grandes réformes si souvent promises et si impatiemment attendues par la nation.

» Si certains hommes ont une lourde part de responsabilité dans les entreprises ruineuses où l'on a imprudemment engagé le pays, il faut reconnaître, cependant que le plus grand nombre des fautes commises doivent être imputées, non pas au législateur mais aux institutions qui nous régissent.

» L'expérience des trois dernières législatures me paraît suffisamment démonstrative à cet égard.

» Le scrutin d'arrondissement, qui établissait des liens étroits entre l'élu et ses électeurs, a été remplacé par le scrutin de liste, qui ne permet plus aux citoyens de connaître leurs représentants.

» La possibilité pour chaque député d'obtenir un jour un portefeuille ministériel a provoqué l'émiettement des groupes, la politique de couloirs si différente de la politique nationale, l'instabilité gouvernementale et, par suite, la stérité du champ parlementaire sans cesse labouré en tout sens mais dans lequel aucune graine ne peut lever.

» Voilà pourquoi, mon cher concitoyen, je suis partisan convaincu de la revision de la constitution et si je demande que cette revision se fasse à bref délai c'est parce que promettre d'autres réformes avec notre système politique actuel serait vous mentir et mentir à ma conscience; c'est aussi parce que des signes non équivoques de lassitude et de découragement se produisent chez la plus saine et la meilleure partie des électeurs républicains, chez les ouvriers des villes et chez les républicains de nos campagnes dont l'esprit pratique ne comprend pas cette perpétuelle agitation sans résultats.

» Si nous voulons que l'Exposition de 1889 soit la grande manifestation nationale et internationale que souhaite tout cœur français, il faut dès aujourd'hui faire cesser nos querelles intestines, donner à la République des institutions vraiment républicaines, montrer à tous les citoyens et à toutes les nations étrangères qu'on peut avoir confiance dans un peuple libre se gouvernant lui-même.

» Nous avons eu, pendant quinze ans, je ne sais quelle caricature orléaniste du régime républicain ; l'opportunisme a donné sa mesure. Que l'année du centenaire de la liberté soit aussi l'ère nouvelle de la république démocratique.

» Veuillez agréer, mon cher concitoyen, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

» A. GIARD,

» *Ancien député du Nord*

» *Professeur à l'Ecole normale supérieure.* »

Les courses de Lille. — La prochaine réunion de la Société des courses de Lille aura lieu le dimanche 8 juillet prochain, sur l'hippodrome du Bois de la Deûle.

Le programme de cette journée comprend les courses suivantes :

Prix spécial : 1,000 fr., offerts par le gouvernement. — Prix du Chemin de fer du Nord (à réclamer): 2,000 francs, offerts par le chemin de fer du Nord. — Prix de la Société d'encouragement (3e série) : 3,000 fr. — Prix de la ville de Lille (handicap) : 3,000 fr., offerts par la Société des Courses. — Prix des Acacias (hacks et hunters, gentlemen-riders, steeple-chase) : 2,000 francs, offerts par la Société des Courses. — 3e prix international (handicap au trot attelé) : 2,000 francs, offerts par la Société des Courses.

UN PROGRÈS POÉTIQUE

La gloire et le succès font vibrer le poète,
Jadis il célébrait les combats, les héros;
Mais la Muse moderne, élégante et coquette,
N'a qu'un sujet qu'un dieu : le Savon du Congo !
33151d MAXIME DUBREUIL.

CONCERTS ET SPECTACLES

Tourcoing.—La *Concordia* (harmonie de la Croix-Rouge), le dimanche 17 juin, à 5 heures du soir, exécutera sur la place Thiers, les morceaux ci-après :

Allegro militaire, par Leroux; *La Croix du mérite*, Corbin; *Bouquet de Mélodies*, valse, Mullot; *La Chasse aux papillons*, Corbin; *Sérénade au Camp*, fantaisie, Mullot; *La Belle Demoiselle*, mazurka, Mullot.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du samedi 16 juin 1888

Présidence de M. HEDDE

Le portrait d'un sergent de ville. — Deux employés de la maison Gaydet, rue de Mouveaux, avaient fait connaissance avec un employé de la même maison, qui depuis était entré dans la police de Roubaix. Leur intimité avait même été si parfaite que l'agent actuel avait offert autrefois son portrait à l'un des deux employés. Ce portrait, par suite de circonstances bizarres, a été aujourd'hui présenté au Tribunal. Voici comment :

Ces deux jeunes gens, le jour de la ducasse de Mouveaux, avaient eu dans un local une altercation avec un autre jeune homme. Ce dernier les avait même frappés; au sortir du bal, ils lui infligèrent une punition pour laquelle ils viennent en correctionnelle.

L'agent, qui fut requis par le battu, était précisément l'ancien employé aujourd'hui membre de la police. Vu leur ancienne amitié, ils crurent pouvoir être impolis avec lui. Pour rédiger son procès-verbal il leur demanda leur nom. Tu le connais bien, leur répondirent-ils, et de plus ils l'accablèrent d'injures. Pour prouver leur ancienne amitié avec l'agent, rédacteur du procès-verbal, ils offrent à l'audience le portrait du sergent de ville. Le tribunal les condamne à deux amendes de 16 et de 5 francs.

Bataille de dames. — Le tribunal condamne à deux amendes de 16 francs et 11 francs, Sophie D... qui est accusée d'avoir à Croix, au cours d'une dispute, cassé un pot de lait sur la main d'une voisine.

Vols de plombs. — Aloïse Vermesch, Gustave Vandewalle et Alfred Sentiez, ont été trouvés à Tourcoing, nantis de plombs dont ils ne peuvent justifier la provenance. Tous trois sont condamnés à quatre mois de prison.

Vol de poireaux.— M. Delobel, fermier à Tourcoing, fut bien surpris, un beau matin, en constatant que son champ de poireaux était devalisé. Immédiatement, il fit des recherches, au cours desquelles, il rencontra ses poireaux chez un sieur Vandalle qui a été condamné à l'audience de ce jour à un mois de prison.

Madame Samain, de Roubaix, ayant été mordue grièvement avait été administrée. Elle avait porté plainte contre le propriétaire du chien, M. Plateau, et prétendait même que ce dernier avait laissé le chien la mordre, alors qu'il eut pu l'arrêter.

Madame Samain a été horriblement mordue, et les morsures furent d'autant plus graves qu'elle souffrait d'une maladie antérieure.

Gustave Plateau est condamné à un mois d'emprisonnement et 300 francs de dommages-intérêts.

Faillite à Roubaix. — M. Ranson, employé à la Banque de France de Compiègne, avait contracté une association avec M. Brunel, fabricant de draps à Roubaix. Il avait apporté dans l'affaire 40.000 francs. Mais son associé Brunel, aujourd'hui en fuite, employa tous les moyens pour capter les 40.000 francs à son seul profit.

Il acheta de concert avec son associé Ranson des marchandises qu'il plaça aux Monts-de-Piété de Paris et transmit des papiers faux à son associé, en déclarant que ces papiers représentaient la valeur des marchandises vendues. En réalité, il avait empoché la valeur de ces marchandises soldées à tout prix. Les deux associés étaient poursuivis.

Ranson est acquitté.

Brunel est condamné à un an de prison.

MAITRE CARRÉ.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

LES DÉSORDRES DE MOUSCRON

Mouscron, le 14 juin 1888.

Monsieur le Directeur-Gérant du *Journal de Roubaix*,

M. Dubiez, ff. de bourgmestre à Mouscron, a cru devoir publier, par la voie des journaux, un résumé du rapport qu'il a adressé au gouverneur, au sujet des troubles qui ont eu lieu, dans notre ville, lors des élections du 3 juin.

Ce rapport est un modèle de genre.

Le Cercle catholique est saccagé, à coups de pavés ; dix volets sont enfoncés ; plus de cent cinquante carreaux sont brisés. Cinq maisons de catholiques sont attaquées et endommagées, à la grande frayeur des femmes et des enfants qu'elles abritent. Plusieurs catholiques sont battus et blessés. Tout cela pendant quatre heures, au milieu des menaces et des cris sans cesse répétés : A bas la calotte !

Et le rapport que publie le bourgmestre M. Dubiez ne décrit guère ces sauvageries et ne contient, à leur égard, ni un mot de blâme, ni un mot de regret.

Par contre, il met soigneusement en évidence :

1° Qu'après la proclamation du scrutin, M. Busschaert s'est permis de crier : vivent les catholiques;

2° Que quelques personnes du Cercle eurent la malencontreuse idée de faire, à l'adresse de la foule, des gestes provocateurs et de lancer des projectiles;

3° Que malheureusement, en arrivant sur la place communale, la gendarmerie, sans aucune sommation, s'élança au milieu de la foule, sabre au clair;

4° Que M. le lieutenant Dubois n'eût pas égard aux conseils de modération que lui donnait le bourgmestre;

5° Que, vers 11 heures, la gendarmerie s'étant retirée, tout rentra dans le calme;

6° Que des gendarmes étrangers ont été envoyés à l'insu de l'autorité communale et que lui, bourgmestre, proteste contre cet envoi.

Ainsi, ce rapport blâme M. Busschaert, blâme M. le lieutenant Dubois, blâme les catholiques du Cercle, blâme la gendarmerie et blâme l'autorité supérieure qui l'a renforcée.

J'ai l'honneur, M. le Directeur, d'être le Président de ce Cercle, et comme tel je crois devoir protester énergiquement contre cet étrange rapport.

La vérité vraie, c'est que les catholiques n'ont provoqué d'aucune façon.

La vérité vraie c'est que M. Busschaert, à qui on reproche d'avoir crié : Vivent les catholiques ! a été pendant deux heures en présence de M. Dubiez, lâchement insulté par la foule, qui lui adressait les épithètes les plus... libérales.

La vérité vraie, c'est que, pendant quatre heures, au vu et au su de M. Dubiez, le tambour de la garde civique, entouré d'individus peints en bleu et porteurs de balais, n'a cessé de battre la charge, en face du Cercle pour ameuter les voyous.

La vérité vraie, c'est qu'aucun membre du Cercle n'eut la malencontreuse idée de faire, à l'égard des manifestants, des gestes provocateurs, mais que quelques membres eurent l'heureuse idée de monter à l'étage et de là, comme du haut d'un observatoire, de noter soigneusement les noms de ceux qui leur lançaient des pierres.

La vérité vraie, c'est qu'aucun projectile ne fut lancé par les membres du Cercle, mais que les projectiles, que lançaient les émeutiers et qui allaient frapper les murailles, rebondissaient dans la foule.

La vérité vraie, en un mot, c'est que : le 3 juin, à Mouscron, une populace inavouable a pu, pendant quatre heures, indignement huer, outrager, attaquer les catholiques jusque dans leurs demeures et dans leur Cercle, enfoncer les portes, briser les volets, casser les vitres.

La vérité vraie, enfin, c'est que les catholiques n'ont pas été protégés, bien que le bourgmestre eût à sa disposition, il le dit lui-même, un commissaire de police, un sous-commissaire, trois agents, la brigade de gendarmerie de la ville qui se compose de 15 hommes, un renfort de vingt gendarmes envoyés par l'autorité supérieure et enfin... la garde-civique et les pompiers.

Je ne fais ni réflexions, ni commentaires : c'est inutile, ce me semble.

Mais je vous prie, monsieur le Directeur, par respect pour la vérité, de publier ces quelques lignes dans votre estimable journal.

Veuillez agréer, monsieur le Directeur, avec mes remerciements, l'assurance de ma considération distinguée.

FLORIS MULLIEZ,
Président du Cercle catholique.

On nous adresse la lettre suivante :

« Tourcoing, le 15 juin 1888.

» Monsieur le Rédacteur,
du *Journal de Roubaix*,

» En lisant votre compte-rendu de l'audience du tribunal correctionnel du 14 juin, je constate une erreur qui me concerne et que je tiens à vous signaler.

» Je n'ai nullement reconnu les cannettes saisies pour être la marchandise, que j'ai camionnée, de chez M. F... pour M. D..., de Tourcoing.

» Les caisses étant totalement découvertes.

» Veuillez, je vous prie, insérer cette lettre dans votre prochain numéro et recevoir, Monsieur, mes bien sincères salutations. » EDOUARD DANCETTE fils,
» *Camionneur.* »

M. le substitut du procureur de la République, dans son réquisitoire a dit que M. E. Dancette avait reconnu ces cannettes.

Ayant fidèlement rapporté les arguments qu'il a cités nous ne pouvions passer celui-là.

Me Hattu de son côté a compris M. Dancette, dans les trois témoins impartiaux, qui n'avaient pas reconnu les cannettes livrées à M. Desbouvries comme étant celles vendues par ce dernier à M. Piat.

Les dépositions de M. Dancette ont peut-être donné lieu à une interprétation absolument contraire de la part du ministère public et de la défense. Cela se voit fréquemment. M. C.

Roubaix, le 13 juin 1888.

Monsieur le Rédacteur en chef,
du *Journal de Roubaix*,

Je me fais l'interprète des nombreux amateurs du jeu de pinsons des quartiers du Jean-Ghislain, du Calvaire, du Pile et des Trois-Ponts qui sont certainement la forte majorité du dit jeu, pour vous demander votre appui auprès de la Municipalité, afin que nous obtenions de la ville le concours qu'elle donne le 14 juillet (Fête Nationale), sur la place de l'Abattoir; ce quartier étant beaucoup plus tranquille pour les oiseaux, il y aurait certainement plus d'attrait pour les pinsonneurs et l'on pourrait se baser sur l'heure de l'Abattoir, qui est en vue de tous pour le commencement et l'arrêt du concours, chose qui n'est pas sans importance dans le jeu; le concours ne se ferait que mieux. Et le Conseil municipal ferait, du moins, quelque chose pour un quartier tout à fait déshérité.

Comptant, Monsieur le Rédacteur en chef, que vous donnerez bon accueil à la présente, je vous prie de recevoir nos plus empresssées civilités.

Suivent les signatures
d'un grand nombre de pinsonneurs.

NORD

Le général l'Hériller à Dunkerque. — Le général est arrivé à Dunkerque, samedi vers midi.

Une délégation du comité conservateurs composée de MM. Deman, Carlos Bernard, Mantel, le général de Frescheville, député, de Waringhien, s'était rendue à la gare.

Après quelques paroles de cordiale bienvenue prononcées par M. Deman et les remerciements du général qui paraissait fort touché de ce sympathique accueil, M. L'Hériller est monté en voiture et s'est rendu à l'*Hôtel du Chapeau Rouge* où doit avoir lieu la réception dans le grand salon de l'hôtel.

De nombreuses notabilités de la ville et des environs se pressent dans le grand salon.

M. Deman a pris la parole pour souhaiter la bienvenue au général ; puis, M. le général L'Hériller profondément ému a prononcé une allocution qui a produit un grand effet sur l'auditoire.

Les vins d'honneur ont été alors offerts. Le général a trinqué avec tous les assistants auxquels il a voulu parler à tour de rôle.

Ensuite, M. de Waringhien a lu une lettre de M. Bergerot, député du Nord, dans laquelle il exprime ses regrets de ne pouvoir être avec le général.

M. L'Hériller remercie M. de Waringhien et rappelle les liens d'amitié existant entre sa famille et la sienne.

La réception s'est terminée à trois heures. Le général a repris le train de cinq heures quarante cinq.

BELGIQUE

Mouscron. — *La visite de l'évêque de Bruges à Mouscron.* — Mercredi prochain, 20 juin, Mgr Faict, évêque de Bruges, confirmera en l'Eglise St Barthelémy, les enfants de Mouscron, et à trois heures au Risquons-Tout, au Mont-à-Leux et à Luigne.

Le même jour aura lieu à six heures et demie du matin, la première communion au Collège St-Joseph. A 9 h. 3/4, messe solennelle d'action de grâces, après laquelle Sa Grandeur administrera le sacrement de la Confirmation. A deux heures, salut solennel suivi du *Te Deum*.

M. Félix Labis, président du conseil de fabrique de l'église paroissiale sera parrain et Mme Labarre Glorieux sera marraine de la confirmation.

Le ballottage de mardi prochain à Bruxelles. — L'événement du jour, à Bruxelles, c'est la décision prise, jeudi dernier, par l'Association libérale de Bruxelles et, samedi, par la Fédération du parti ouvrier, de ne pas intervenir au ballottage de mardi, laissant à chacun de leurs membres la faculté de participer ou non au scrutin et de voter comme il l'entend.

Cette décision est commandée par la dédaigneuse attitude des doctrinaires à leur égard, après l'ostracisme politique dont la Ligue les a frappés, la situation était nettement dessinée, l'union, même accidentelle, est rendue désormais impossible.

Cette élection s'annonce bien. Les indépendants ont beaucoup d'espoir, étant données ces abstentions et le nombre considérable d'abstentions constatées dimanche (3,407 abstentions sur 22,708 inscrits), dont les deux tiers etaient consevatrices.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances 16 juin.* — Richard Duquenne, rue Soult, 69. — Louise Paris, Hôtel-Dieu. — Léontine Decottignies, Hôtel-Dieu. — Hélène Dumoulin, Hôtel-Dieu. — Valérie Vanhecke, rue de la Paix, cour Deboosere, 4. — Jules Migneau, rue de l'Alouette, 9. — Joseph Descamps, rue de France, cour Roussel, 1. — *Mariages.* — Pierre Claeys, 26 ans, peigneron, rue de la Guinguette, 74, et Léonie Lievens, 26 ans, peigneur, rue de la Guinguette. — Florimond Caplette, 23 ans, épetisseur, à Croix, et Joséphine Botistal, 37 ans, ménagère, rue de Blanchemaille, 4. — *Déclarations de décès du 16 juin.* — Eugénie Dubrulle, 42 ans, ménagère, rue Wagram, 17 — Jean-Baptiste Dujardin, 75 ans, sans profession, rue Saint-Jean. — Urbin Lezy, 86 ans, sans profession, rue Saint-Jean. — Bontefeux, présenté sans vie, rue Meyerbeer prolongée, maison Tiberghien, 1. — Philomène Massez, 52 ans, journalière, rue du Ballon, 22. — Emile Dufermont, 47 ans, peintre, Hôtel-Dieu. — Elise Tant, 4 mois, rue de Flandre, 121. — Inconnu, dans le canal près le pont du Beau-Chêne.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 16 juin.* — Timothée Desmarest, rue Wattine. — Armand Petit, rue de Cœur-Joyeux. — Madeleine Cuvelier, rue de la Blanche-Porte. — Armand Spreux, rue Fin de la Guerre. — Jeanne Busschaert, rue de Gand. — Julie Masurel, rue de Lille. — *Mariages.* — Auguste Foucart, 28 ans, sans profession, et Claire Leplat, 25 ans, sans profession. — Octavie Delhaye, 20 ans, brodeur, et Léonie Marlière, 16 ans, fileuse. — *Déclarations de décès du 16 juin.* — Anna Dhont, 6 mois, au Blanc-Seau. — Alphonse Dufermont, 2 ans 11 mois, rue de la Croix-Blanche — Angélique Grin 17 ans 2 mois, sans profession, rue Saint-Louis.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille MASSEZ-DESMETTRE qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Philomène MASSEZ, décédée à Roubaix, le 16 juin 1888, à l'âge de de 52 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 18 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Ballon, derrière la rue Pellart.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 18 juin 1888, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-André GLÉTON, décédé à Roubaix, le 11 mai 1888, dans sa 62e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. La Confrérie de Notre-Dame du Perpétuel Secours, fera célébrer une Messe, le même jour, à 7 heures, en l'église Saint-Sépulcre. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré au Maître Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 18 juin 1888, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Augustine-Zénaïde-Adèle-Rose-Flore GRYMONPREZ, épouse de M. Ferdinand BULTEAU, décédée à Roubaix le 15 mai 1888, à l'âge de 38 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église d'Estaimpuis, le mercredi 20 juin 1888, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph LEMAY, epoux de Dame Ludivine CASTELAIN, décédée à Estaimpuis, le 9 mai 1888, à l'âge de 38 ans, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 18 juin 1888, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur René-Henri DENIS, pharmacien, époux de Dame Marie CARETTE, décédé à Roubaix, le 10 juin 1887, à l'âge de 27 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église de Mouveaux, le mercredi 20 juin 1888, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste MILLESCAMPS, décédé à Mouveaux, le 30 avril 1887, dans sa 34e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

VARIÉTÉS

TROPPMANN

L'ASSASSIN DE LA FAMILLE KINCK, DE ROUBAIX

(Suite.) Voir le *Journal de Roubaix* du 11 juin)

XXIV

L'EXÉCUTION.

Nous voici arrivés à l'heure suprême de l'expiation.

Tous les moyens dilatoires étant épuisés, l'exécution fut définitivement fixée au 19 janvier 1870.

Depuis plusieurs jours déjà, nous l'avons dit, la place de la Roquette était envahie par une foule énorme qui, c'est triste à dire mais c'est ainsi, tuait le temps en se livrant à toutes sortes de farces et de calembredaines.

Le fait a été noté par tous les journaux de l'époque. Comme nous touchons ici à un point très délicat, comme il importe de bien préciser les faits et de démontrer jusqu'à l'évidence que Troppmann a été guillotiné, nous emprunterons en son entier le récit du *Petit Journal*.

Nous avons deux motifs pour en agir ainsi. D'abord le *Petit Journal* a été exact, saisissant, précis et pittoresque. Ensuite, le *Petit Journal* ayant été accusé d'avoir eu un de ses rédacteurs parmi les aides du bourreau, suscita un incident parlementaire qui formera l'épilogue de notre étude historique sur l'affaire Troppmann.

Voici donc le récit du *Petit Journal*.

«... Le goût des exécutions est si vif à Paris qu'il a prêté aux speculations les plus inqualifiables dans cette circonstance.

On nous affirme qu'à part les bancs et les chaises qui ont été apportés aux abords de la place, et dont la location personnelle varie de cinq à vingt francs, certains propriétaires ont cédé une partie de fenêtre au prix de cent francs.

On nous rapporte même qu'un individu qui se plaignait du prix trop élevé d'une ouverture qu'on lui offrait, au deuxième d'une maison, et donnant sur la sortie de la prison, aurait reçu du propriétaire cette vive admonestation :

« Mais vous n'y songez donc pas, monsieur, voyez d'ici la situation, réfléchissez un peu à cette exposition superbe, vous vous trouvez de face, vous ne pouvez perdre aucun des mouvements... Pour Lapommerais cette place a été louée trois cents francs. »

Ne dirait-on pas, grand Dieu, qu'il s'agit d'une première représentation ?

La nuit était très froide, il gelait. La foule, peu nombreuse d'abord, arrive cependant en masse considérable, vers minuit et envahit bientôt la place ; mais au même instant arrive un détachement de quatre cents hommes de la garde de Paris, tant à pied qu'à cheval, qui reçoivent l'ordre de faire abandonner par le public les diverses positions qu'il avait déjà su conquérir ; cet ordre est promptement exécuté, mais non pas sans difficulté, et il provoque de la part des curieux déroutés des cris, des hurlements, auxquels viennent se joindre même des chants.

Vers minuit et demi, 26 hommes à cheval de la gendarmerie de la Seine, grandis par leur bonnet à poil viennent se ranger en bataille en face de l'échafaud.

La lune qui éclaire ce tableau nous permet d'entrevoir au loin ce qui se passe.

La foule qui a envahi les arbres et le toit des murs de la prison des jeunes détenus est hideuse à contempler.

Les faces hâves, fatiguées, ont un aspect morne et hébété qu'on ne peut voir sans dégoût.

Mais cette fatigue n'est qu'apparente, car au plus petit mouvement qui se produit à l'entour de l'échafaud, les clameurs les chants recommencent.

Un jeune homme qui tombe du haut d'un arbre n'inspire aucune pitié, et cependant la victime de l'accident relevée toute meurtrie, est conduite chez un marchand de vin de la rue de la Roquette, où elle expire un instant après. Le malheureux, dans sa chute s'était brisé les reins.

Pendant que chacun cherche à se placer des coups de marteau sourds et sinistres se font tout à coup entendre.

Il est minuit moins quelques minutes ; un instant avant, deux voitures étaient venues se placer en avant de la porte de la prison, non loin de cinq larges pierres enchâssées profondément dans le sol, et qui servent d'assises au lugubre instrument.

Ces voitures se vident avec dextérité, les ouvriers sont nombreux, et bientôt les charpentiers de la mort, aux lueurs blafardes que projettent à l'entour quelques lanternes, se mettent à l'œuvre.

L'exécuteur des hautes œuvres arrive à minuit un quart.

Il se mêle au groupe des travailleurs nocturnes, et en les dirigeant dans leur besogne, il surveille une opération à laquelle il ne participe aucunement d'une façon manuelle.

Il donne ses ordres au maître charpentier.

— Il faut, dit-il, que la machine soit entièrement dressée à trois heures.

Nous remarquons que dans les ordres divers qu'il multiplie, soit aux uns soit aux autres, il ne parle pas à son aide Emile ; ils semblent même s'éviter.

C'est que maître et valet marchent ici sur le terrain de l'égalité la plus parfaite, et que chacun d'eux ne saurait se départir de ses attributions respectives, y eût-il un service réciproque à se rendre.

L'échafaud ne tarde pas à se dresser dans la nuit, ses deux grands bras rouges, au faîte desquels l'on fixera tout à l'heure le glaive de la justice.

Chaque pièce importante a été soigneusement visitée, ce qui n'empêche pas un sérieux examen de la part du maître, qui semble satisfait.

Le châssis auquel doit s'adapter le fatal triangle joue aisément dans les rainures, qui ont été du reste, soigneusement graissées, le couperet tombe régulièrement à chaque essai nouveau.

Enfin tout est prêt !

Voici, d'aprés M. Maxime Ducamp (dans un ouvrage qui est un véritable tableau de Paris : *Paris, ses organes, ses fonctions, sa vie*), la description exacte de l'échafaud :

« La guillotine ; une estrade de 4 mètres de long sur 3 mètres 80 de large. Elle est dressée à 2 mètres du sol sur quatre chevalets. Aux deux tiers de la longueur, s'élèvent deux montants parallèles couronnés d'un linteau qu'on appelle chapeau; ils ont une hauteur de 4 mètres et un écartement de 37 centimètres; au chapeau est fixé le glaive, composé d'une lame d'acier triangulaire emmanchée à l'aide de trois boulons dans un mouton de plomb qui lui donne un poids considérable. Le mouton a 35 centimètres de large et la lame 30 à sa plus grande largeur ; la hauteur totale de l'un et de l'autre est de 80.

A un mètre du parquet, deux planches, placées l'une au-dessus de l'autre dans le plan vertical et percées chacune d'une demi circonférence, offrent exactement lorsqu'elles sont réunies, l'apparence d'une pleine lune : la partie inférieure est fixée aux montants ; la partie supérieure mobile, glissant dans des rainures latérales peut être haussée ou abaissée à volonté.

Entre les poteaux et la dernière marche de l'escalier se trouve la bascule, planche étroite, faisant directement face à la lunette. Au repos, elle est verticale, il suffit d'un geste de propulsion pour la rendre horizontale ; en s'abattant, elle tombe sur une tablette solidement étayée, plus longue qu'elle et aboutissant aux planches de la lune. La bascule, garnie de galets, roule sur cette table, et par une action très rapide porte le cou du condamné sur la demi-lune inférieure, de façon à l'y emboîter.

A droite de la bascule, et y tenant par des charnières un plan incliné est disposé de manière à prendre son point d'appui sur le bord même d'un énorme panier d'osier doublé d'une caisse de zinc et rempli de son.

Sous la bascule et la lunette s'étend une auge de forme oblongue ; devant les poteaux on place une sorte d'appareil qui ressemble à un dossier de baignoire, afin que si, par suite d'un faux mouvement, la tête échappe à l'aide chargé de la tenir, elle ne roule pas sur l'échafaud et ne soit point aperçue du public.

Tout l'instrument et les ustensiles accessoires sont peints d'une désagréable couleur sang de bœuf tirant sur le chocolat.

Le condamné, parvenu sur l'échafaud, se trouve debout devant une bascule verticale, qui lui vient, d'une part au-dessus des chevilles, de l'autre, à moitié de la poitrine ; en face de lui, la lunette.

L'exécuteur pousse la bascule qui s'abat, la tête semble se jeter d'elle-même dans la baie demi-circulaire ; un aide la saisit par les cheveux. Deux gestes restent à faire ; l'un qui presse le bouton de la demi-lune, immédiatement abaissée sur le cou du malheureux, l'autre qui tournant le ressort du glaive, le détache...

La tête séparée d'ordinaire vers la quatriéme vertèbre cervicale, est lâchée dans le panier, pendant que l'exécuteur, d'une seule impulsion de la main, y fait glisser le corps sur le plan incliné. »

Le personnel des exécutions se compose de :

1 charpentier maître,
2 aides charpentiers,
4 charretiers,
1 mécanicien,
2 aides,
L'exécuteur.

A deux reprises différentes M. de Paris, sur la demande de quelques journalistes désireux de bien se rendre compte des moindres phases de l'exécution, accompagne ces messieurs sur la plate-forme où se trouvait déjà le panier plein de son. Avec une grande obligeance, il fit manœuvrer la bascule, tout en expliquant le jeu des différents ressorts.

C'est avec la main droite et en déployant une force considérable, que M. Heinderech couche le condamné sur la planchette pour l'amener par une brusque secousse en avant, sous la lunette. De la main gauche il donne un coup sec, d'abord sur un bouton de cuivre qui fait tomber la demi-lune en enserrant le cou du patient, puis sur un levier qui détache le couteau.

Ces opérations successives se font d'ordinaire avec une incroyable rapidité. Il n'en est malheureusement pas de même des apprêts qui précèdent l'instant de l'exécution.

A un autre moment, l'exécuteur étant rentré dans l'intérieur de la prison, un de ses aides voulut bien, à son tour, se prêter à satisfaire la curiosité de deux hommes fort connus, bien et dûment autorisés à suivre l'opération dans toutes ses phases pour faire, à la suite de leurs observations des travaux sur cette terrible chose que l'on appelle la peine de mort.

Je n'ai jamais passé de minutes aussi effrayantes que celles pendant lesquelles a duré la démonstration.

L'aide de l'exécuteur des hautes œuvres mettait en scène ce qu'il racontait avec l'habileté d'un opérateur consommé. C'était à vous faire croire que l'on assistait, en tête-à-tête avec le condamné, à la dernière seconde de son existence.

Comme quelqu'un lui demandait si le patient ne pouvait pas bouger de la planche

— Je le maintiens ainsi, par les jambes!

Et, ce disant, il faisait le simulacre de sa sanglante besogne, et poussait la bascule jusqu'au trou dans lequel s'emboîte le cou que doit trancher le couperet...

Cependant Troppmann ignorait encore qu'il ne verrait pas la fin du jour.

Tranquille et plein d'espoir, car l'espérance chez ces misérables se nourrit de sa propre substance et prend des forces dans le temps même qui s'écoule après la condamnation.

Tranquille et plein d'espoir, disons-nous, il attendait sinon une commutation de sa peine, du moins un sursis, et depuis quelques jours, cherchait des consolations dans la prière.

Déjà, plusieurs fois depuis son entrée dans la prison, il avait reçu la visite de M. l'abbé Crozes : il lui avait même écrit la veille pour l'appeler près de lui et réclamer ses secours et ses conseils.

Dimanche matin, à dix heures, l'aumônier se rendit à la chapelle et célébra la messe, à laquelle assistent ordinairement les prisonniers.

Troppmann y assista avec recueillement.

Depuis, le condamné était triste, morne mais semblait résolu.

A six heures et demie précises, M. Claude, chef de la Sûreté, M. de la Roche-d'Oisy, directeur de la Roquette, M. Loubquin et M. l'abbé Crozes sont entrés dans la cellule du condamné.

Troppmann était levé depuis un quart d'heure et, accoudé sur la table qui se trouve sous la fenêtre, il s'apprêtait à écrire et demandait pour cela qu'on le débarrassat pendant quelques instants de la camisole de force.

La nuit avait été calme ; le condamné qui pourtant, depuis dimanche s'attendait à tout moment à monter sur l'échafaud, s'était couché à minuit et avait dormi d'un profond sommeil jusqu'à six heures un quart.

Mardi soir, le malheureux avait reçu un coup terrible, et qui pourtant n'était pas parvenu à l'abattre. M. de la Roche-d'Oisy était venu le voir pour lui demander encore une fois s'il était décidé à faire les révélations qu'il avait promises à madame Braig.

— Je lui écrirai demain matin... fit Troppmann.

— Je crois devoir vous engager à le faire tout de suite.

Cette phrase, à laquelle l'honorable directeur n'attachait pas l'importance qu'elle allait avoir pour le condamné, fit à celui-ci un effet terrifiant. Il releva la tête comme s'il eût reçu un choc violent dans l'estomac,

Et, comme le directeur vit à ce moment que Troppmann avait pu supposer que le lendemain serait le jour fatal :

— Après tout il n'y a pas péril en la demeure ; vous écrirez demain matin si bon vous semble.

Cette assurance qu'il pourrait passer un jour encore dans sa cellule, fit pousser un soupir au prisonnier ; il respira comme quelqu'un à qui l'on retire un poids énorme qui pesait sur sa poitrine.

(*A suivre*) ESCOFFIER.

DERNIERE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

Le sénat espagnol et la mort de Frédéric

Madrid, 17 juin. — Le Sénat a décidé d'envoyer une délégation à l'ambassade d'Allemagne pour exprimer ses regrets de la mort de Frédéric.

La mort de Frédéric

Potsdam, 17 juin. — Un service funèbre a été célébré hier soir au château de Friedrichskaom devant toute la famille impériale et les personnages princiers.

Une oraison funèbre a été prononcée par le pasteur Persiens et les chants exécutés par le chœur de la cathédrale.

On construit près de l'église de la paix un mausolée où sera déposée la dépouille de Frédéric.

Le corps du défunt sera provisoirement inhumé dans l'église de la Paix.

La candidature Deroulède

Paris, 17 juin. — MM. Laugié et Le Hérissé qui étaient allés dans la Charente soutenir la candidature de M. Deroulède sont rentrés hier matin à Paris.

Un nouveau journal par M. de Mackau

Paris 17 juin. — Suivant *les Débats* M. de Mackau a l'intention de fonder un journal qui deviendrait l'organe attitré du comité de la rue de Bourgogne.

Le colonel Gallieni à Bordeaux

Bordeaux, 17 juin. — La société de géographie commerciale de Bordeaux a offert hier soir un punch au colonel Gallieni et aux officiers qui l'accompagnaient dans sa mission au Haut-Niger. M. Gallieni répondant à ses souhaits de bienvenue a retracé les heureux résultats de sa mission pour l'influence française.

GRAND-THEATRE DE ROUBAIX. — Bureaux, 8 h. 0/0. — Rideau, 8 h. 3/4. — Lundi 18 juin 1888. — Dernière représentation des célèbres expériences du magnétiseur *MILO DE MEYER*. — Programme entièrement renouvelé. — Prix ordinaire des places. — Location d'usage.

MAISON
A. Carette-Duburcq
87, rue d'Italie, Roubaix
ENTREPRISE
DE
TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS
Réparations en tous genres
TRAVAUX FAITS AVEC SOINS ET RAPIDEMENT
Spécialement :
Pavages, Carrelages, Sables
CIMENTS, GRAVIERS pour jardins, etc.
15493

LE MASSON
Dentiste Expert
Dents et Dentiers perfectionnés
Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

MÉDECINE *Maladies* de la *Gorge*, de la *Voix* et de la *Bouche*, effets pernicieux causés par le traitement *mercuriel* et le *tabac*. — Faites usage des **Pastiles de Dethan**, au sel de Berthollet. La boite, **2 fr. 50**.

Maladies de l'*estomac* et des *intestins*, *digestions pénibles*, *manque d'appétit*, *aigreurs*, *renvois*, *vomissements*, *diarrhée*, *coliques*, etc. — Faire usage des **Pastilles** et des **Poudres de Paterson**, au bismuth et magnésie. — Pastilles **2 fr. 50**; Poudres : **5 fr.**

Appauvrissement du sang, *faiblesse de tempérament*, *manque d'appétit*, *fièvres*, *maladies nerveuses*. — Faites usage du **Vin de Bellini** au quinquina et colombo, *fortifiant*, *digestif*, *fébrifuge* et *anti-nerveux*, il est recommandé aux *enfants*, aux *femmes délicates* et aux *personnes affaiblies par l'âge*, la *maladie* ou les *fatigues de toute nature*. La bouteille **4 fr.**

DETHAN, pharm., 23, rue Baudin, à Paris et dans les principales pharm. de France. 1888

Maison A. BOUTRY
36, rue de l'Espérance, Roubaix
ENTREPRISE
de TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS
Spécialement :
VOIRIE. Pavages, Sables et Graviers
Terrassements pour nivellements avec grand matériel
FOURNITURE ET POSE DE VOIES FERRÉES
BATIMENT. Couverture, Zinguerie et Plomberie
Réparations. Grande célérité

ADRESSES COMMERCIALES

de Roubaix-Tourcoing

TISSAGE-FILATURE ET MATÉRIEL POUR L'INDUSTRIE

(LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE RÉGULIÈREMENT, DANS SA GRANDE ET DANS SA PETITE ÉDITION, LES ADRESSES DES PRINCIPAUX FOURNISSEURS D'ARTICLES POUR TISSAGES, PEIGNAGES, FILATURES, ETC.) 1

Fabrique de peignes en tous genres pour lin, laine, coton et soie. Construction de mécaniques armures pour tissages mécaniques. Porte-fil mobile gradué tournant, système breveté s. g. d. g. Spécialité de pignons de broches pour filatures. Vente de pointes d'acier. Spécialité de barrettes et peignes hérisson. Réparations en tous genres. — **Debrie, Leman et Moïse Breux,** rue Neuve-de-Roubaix, 150, Tourcoing. 525

Spécialité de métiers à tisser en tous genres, mouvements six et douze boites. Pièces détachées, mécaniques armures, montages de jacquards. **Désiré Honoré,** rue Bernard, 19, Roubaix. 529

Louis Couteau, 263, Grande-Rue, Roubaix, usine à vapeur, rue Perrot, 26. — Fabrication de peignes, gills, barrettes et hérissons, pour peignages et filatures, breveté pour *temples, grils à ourdir*, vautoirs rectomètres, rots extensibles, temples et grils à ourdir d'occasion, peignes à cheveux. Nicklage à façon. 536

A la Couronne d'Immortelles. — **Couteau-Alard,** 265, Grande-Rue, Roubaix. — Occasions. Croix et portes-couronnes depuis **5** fr. On se charge de la pose. Achats de vieilles croix au cimetière. Grand choix de couronnes funéraires en tous genres. Se rend à domicile avec choix sur demande. 535

César Deschamps, constructeur et fondeur, breveté s. g. d. g., 141, Grande-Rue, Roubaix. — Construction de métiers à tisser en tous genres, pièces détachées pour tissage, spécialité d'armures mécaniques dites à tisser avec crochets simples et doubles. Nouvelle armure à 4 crochets remplaçant tous les excentriques. 500

Edouard Defretin, *tourneur en bois*, 15, rue Plutarque, Roubaix. — Ouvrages pour filatures et tissages. Spécialité de blindage de bobinots. — Fabrique spéciale d'étripleines en métal, nouveau genre déposé. 60 0/0 d'économie. 501

Tannerie, corroierie, fabrique de taquets. **Clement Dupire, Roubaix,** rue Perrot, 27, usine à vapeur, rue du Duc, 22. — Préparation spéciale brévetée s. g. d. g., permettant d'employer les taquets, sans les mettre en huile, leur donnant plus de résistance et empêchant les taches sur les tissus. Courroies, fouets de chass, lanières. Spécialité de ressorts et de pièces détachées. Cartons pour armures, draps pour encolleuses, benzine, etc., etc. 503

Commerce de vieux métaux. Fer, fonte, cuivre, plomb, zinc. **Delphin Delcourt,** 91, rue Voltaire, derrière l'établissement du gaz, Roubaix. — Transmissions de mouvements, chaises, paliers, poulies, pièces détachées, métiers et machines outils d'occasion, ferrailles pour bâtiments. 533

Liquide anti mite infaillible, incolore, pour la destruction des vers et autres insectes, dans les étoffes de laine, les canettes, les bobines à conserver en caisse, au moyen du Pulvérisateur. Produit spécial. *Palme-Colle* pour encollage à la fécule. — S'adresser à **M. Léon Duthoit.** 538

Le directeur-gérant : ALFRED REBOUX

Roubaix. — Imp. ALFRED REBOUX, rue Neuve 17